

## AVENANT N°3 REGLEMENT DES COUPES DE FRANCE PROMOSPORT 2018

### ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS

[...]

Les priorités seront déterminées par la date de réception à la F.F.M (Service Promosport – 74, avenue Parmentier 75011 PARIS) des demandes d'engagements valides (dûment complétées et accompagnées du mode de règlement choisi).

Si les créneaux horaires disponibles pour la catégorie sont complets les engagements qui continueraient à arriver seront mis en liste d'attente. **Dans le cas où un pilote s'engagerait sur toute la saison, il sera automatiquement placé en 1ère position sur la liste d'attente.**

[...]

*Fait à Paris, le 21 février 2018*